



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Région Sud Est
Vincent FRITSCH 06.30.65.84.88
Nicole QUILICI 06.43.44.93.82
snpespaca@gmail.com



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les flottements de la PJJ en période de confinement

A l'image du paysage politique national, les professionnels.les de la PJJ vivent une situation de navigation à vue. Ils en sont les premier.ères victimes, tout comme les mineurs.es dont ils assurent le suivi et quelquefois la prise en charge. Après avoir tenté de nous convaincre que seuls les gestes barrières étaient utiles, voilà que le gouvernement et l'administration décident de concert de mettre à disposition des professionnels.les dans les hébergements, en détention et aux permanences des PEAT, des masques et du gel hydro-alcoolique, devenus soudainement incontournables. Cette volte-face du gouvernement en dit long sur leur maîtrise de la situation sanitaire du pays.

Nous ne pouvons, cependant, que nous satisfaire de cette décision, au vu des nombreuses alertes que le SNPES-PJJ/FSU a fait parvenir aux DT. Nous n'avons eu de cesse, depuis le début de la crise sanitaire, d'exiger une protection pour celles et ceux qui assurent la continuité du service public. Nous resterons, évidemment, vigilants.tes quant à l'effectivité d'une telle annonce. Quand nous sommes témoins des difficultés que rencontrent aujourd'hui les soignants.tes pour obtenir les protections nécessaires à l'exercice de leurs missions, le doute est permis.

Le SNPES-PJJ/FSU a aussi appelé à la solidarité entre professionnels.les pour prêter main forte aux collègues des hébergements et des PEAT, à condition que les garanties sanitaires soient assurées. Nombreux sont celles et ceux qui ont répondu à l'appel, et nous nous en félicitons. D'autant que, parfois, ces garanties n'étaient pas complètement réunies. Il est aussi nécessaire de rappeler qu'il ne s'agit pas de créer de nouveaux clivages au sein de l'institution qui est déjà particulièrement fragmentée. La situation sanitaire est tellement inquiétante et source d'angoisses, voire de terreurs, totalement légitimes. Les discours peu rassurants du gouvernement, en général, et de la DPJJ, en particulier, ne font que renforcer ce sentiment d'insécurité globale. Il n'appartient pas à une organisation syndicale de se proclamer plus vertueuse que la moyenne. Pourtant, il nous a semblé que nous ne pouvions laisser la responsabilité de la prise en charge des seuls.les collègues des foyers, dans ce contexte anxigène. Les valeurs de solidarité ont toujours été l'essence même du syndicalisme de lutte que nous représentons à la PJJ. Pour nous, le moment que nous vivons exige des gestes de solidarité au sein même de notre administration, et partout ailleurs évidemment. Nous n'oublierons pas de rappeler leur responsabilité à **celles et ceux qui ont créées** les conditions de la paupérisation de notre système hospitalier, mises en lumière par cette crise sanitaire. Les responsables sont, celles et ceux, qui ont acté les politiques d'austérité pour les services publics, et personne d'autre.

Cependant, au nom de cette solidarité que nous soutenons, nous ne souhaitons pas que les professionnels.les qui ont répondu à cet appel soient traités.es avec un manque de considération. Qu'ils.elles soient priorisés.es en tant que mobilisables par rapport à des professionnels.les vulnérables, ou en charge

de famille, ne veut pas dire qu'ils.elles ne sont pas dans une situation administrative reconnue. Nous rappelons que chacun d'entre eux.elles, au même titre que tous.les mobilisés.es, doit être destinataire d'un ordre de mission, tel que la DiR Sud-Est s'est engagée à le faire.

Enfin, le SNPES-PJJ/FSU est interpellé par nombre de professionnels qui, dans cette période anxiogène où tout le monde a peur pour lui-même et ses proches, se posent des questions sur les conditions d'exercice de leur métier. A notre demande, le DiR Sud-Est s'est dit favorable pour étudier la demande de soutien des équipes ou individuellement de professionnels.les pour engager un soutien par la psychologue du travail. Nous vous invitons à nous faire part de vos demandes que nous soutiendrons en tant qu'organisation syndicale auprès de la DRH. Il s'agit d'une aide dans une période particulièrement complexe pour tous et toutes, dans laquelle exercer son métier auprès d'un public en difficulté relève parfois de la gageure au vu des difficultés de notre administration.

Après plus de deux semaines de confinement, nous sommes témoins, d'ores et déjà, des besoins éducatifs selon les services. La nécessité de la continuité de fonctionnement des foyers, pourtant tant décriés ces derniers temps par cette administration, est aujourd'hui une évidence. Ils font partie des indispensables aujourd'hui ! Que ferions-nous sans eux pour offrir un accueil à tous ces jeunes qui n'ont pas de solution familiale ? Que dire des situations dramatiques des Mineur.e.s Isolé.e.s Étranger.e.s qui sont livré.es à eux mêmes, encore plus dans cette période de confinement ? Est-ce que ce n'est pas le moment de se rendre compte que 30% des mineurs incarcérés sont des MIE et que leur détention est souvent le fait d'une indigence de la politique d'hébergement, tant des conseils départementaux que de la PJJ ?

Il en est de même pour le nombre total de mineurs incarcérés, en chute libre depuis le début du confinement. S'il est possible d'éviter la détention provisoire aujourd'hui, pourquoi cela ne serait-il plus possible hors période de pandémie ? Cette période, si particulière, doit aussi être un moment propice pour une remise en question de cette politique qui a mené à l'abus d'enfermement des enfants.

Les professionnels.les de milieu ouvert commencent à entrevoir toutes les difficultés rencontrées dans les familles en leur absence. Faut-il attendre la fin du confinement pour se poser la question de l'efficacité de l'intervention éducative en milieu ouvert?

Si le Président de la République a parlé d'un avant et d'un après pandémie, concernant l'économie, la question pour le SNPES-PJJ/FSU à la PJJ est bien celle de l'après-pandémie pour les jeunes que nous accompagnons.

Le SNPES-PJJ/FSU est convaincu de la nécessité de lutter contre l'enfermement des enfants et pour la défense de nos missions éducatives. Nous serons la mémoire de ce qui se vit actuellement et saurons rappeler à la DIR que les choix opérés ces dernières années n'ont pas été pour l'éducatif. L'éducatif doit toujours primer sur le répressif et cela dans l'intérêt des enfants.